



## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté lors de la séance extraordinaire du 9 avril 2020, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01** MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07, INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 »

Le projet de règlement a pour objet de modifier le taux d'intérêt s'appliquant aux taxes , tarifs, compensations, permis, licences et/ou créances dus à la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Le règlement numéro 2020-01 entre en vigueur à la date de publication du présent avis, soit par affichage à chacun des endroits désignés.

Le règlement numéro 2020-01 est actuellement déposé dans les archives de la Municipalité, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE**, ce 10<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2020.

La directrice générale  
et secrétaire-trésorière,

YB/js

Yvette Boulay, DMA